

PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2023/002680

COMMISSARIAT DE POLICE DE
GIVORS
1, RUE PIERRE SEMARD
69700 GIVORS
Tel : 04 72 49 26 50
Code INSEE : 69091

P. V. : n°2023/002680

AFFAIRE :
C/X SE DISANT ROBERT
XAVIER

OUTRAGE ET MENACES A
PCMSP

OBJET :
AUDITION PLAINTÉ de M. ALI
AHMED Merzouq

L'an deux mil vingt trois,
Le seize octobre, à quinze heures vingt et une

Nous, JULIEN FARGEOT
BRIGADIER CHEF DE POLICE
En fonction CSP GIVORS SU UAB

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GIVORS

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'enquête de flagrance,
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Entendu le personne dénomée ci-dessous qui nous déclare:---

SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme ALI AHMED Merzouq
Je suis né le 25/11/1982 à TAHACHAT (ALGERIE).
Je suis de nationalité FRANCAISE.
Je suis POLICIER MUNICIPAL.
Je suis domicilié PL CAMILLE VALLIN à GIVORS 69700 (RHONE)
Précisions : mairie.
Mes autres coordonnées sont : 07. 63. 94. 82. 14.
Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis,
convocations et autres documents en lien avec cette procédure."

---SUR SES DROITS : ---

---Je prends acte des dispositions de l'article 10-2 du code de procedure pénale
modifié, à savoir que j'ai le droit : ---

---1°: D'obtenir la réparation de mon préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par
tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, une mesure de justice
restaurative.---

---2° : De me constituer partie civile soit dans le cadre d'une mise en mouvement
de l'action publique par le parquet, soit par la voie d'une citation directe de l'auteur
des faits devant la juridiction compétente ou d'une plainte portée devant le juge
d'instruction.---

---3°: D'être, si je souhaite me constituer partie civile, assisté d'un avocat que je
peux choisir ou qui à ma demande, est désigné par le bâtonnier de l'ordre des
avocats près la juridiction compétente, les frais étant à la charge des victimes sauf
si elles remplissent les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si elles
bénéficient d'une assurance de protection juridique

---4° : D'être aidé par un service relevant d'une ou de plusieurs collectivités publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes.---

---5° : Devsaisir le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, lorsqu'il s'agit d'une infraction mentionnée aux articles 706-3 ou 706-14 du présent code.---

---6° : D'être informé sur les mesures de protection dont je peux bénéficier, notamment les ordonnances de protection prévues au titre XIV du livre Ier du Code Civil. Les victimes sont également informées des peines encourues par les auteurs des violences et des conditions d'exécution des éventuelles condamnations qui pourraient être prononcées.---

---7° : Pour les victimes qui ne comprennent pas la langue française, de bénéficier d'un interprète et d'une traduction des informations indispensables à l'exercice de leurs droits.---

---8° : D'être accompagné, à ma demande, à tous les stades de la procédure, par mon représentant légal et par la personne majeure de mon choix, sauf décision contraire motivée prise par l'autorité judiciaire compétente.---

---9° : De déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers, sous réserve de l'accord exprès de celui-ci.---

---SUR LES FAITS:---

---"Ce jour nous étions en surveillance devant le collège Paul Vallon situé rue Renée Peillon sur la commune de GIVORS.---

---Nous étions en dehors du véhicule face au collège avec mon collègue de travail, M.FLAMANT Cyril ainsi que le second équipage Police Municipale.---

---Aux alentours de 14h10 avons constaté la présence d'un individu au loin qui était sur une trottinette électrique en mouvement en direction de notre position, il était accompagné d'un chien de type molosse, non attaché et non muselé qui courait à ses côtés.---

---Arrivé à notre hauteur, nous avons demandé à cet individu d'attacher son chien. Je précise que nous sommes à proximité d'une école.---

---L'individu nous a alors répondu à haute voix "VOUS ETES DES SALOPES; MEME MON CHIEN NE VOUS CALCULE PAS" tout en continuant son chemin.---

---Nous avons dès lors regagné notre véhicule afin de le retrapper alors qu'il circulait toujours sur le trottoir. Nous avons activé nos avertisseurs sonores et lumineux, il s'est arrêté de lui-même.---

---Arrivé au rond point à hauteur de la rue du mai 1945 à Givors, nous avons mis pied à terre afin de procéder à son menottage; ce dernier a opposé une légère résistance que nous ne pouvons qualifier de rébellion. Quant au chien, mon collègue l'a attaché à un poteau électrique afin qu'il ne puisse s'opposer à nous.---

---Nous avons placé l'individu à bord de notre véhicule sans difficulté, et avons constaté qu'il saignait légèrement du doigt. Lui avons fait remarqué, il nous a répondu qu'il s'était fait mal tout seul dans l'après-midi.---

---Mon chef de bord a avisé l'Officier de Police Judiciaire du commissariat de Givors qui nous demandé de lui présenter l'individu.---

---Lors de notre transport, j'étais en position de chauffeur.---

---J'ai constaté que l'individu interpellé sentait fortement l'alcool, il a proféré la menace suivante "MON PERE EST COMMISSAIRE, VOUS ALLEZ PERDRE VOTRE BOULOT". Il a également parlé avec mon collègue chef de bord qui assurait la sécurité du transport à l'arrière avec lui mais je ne peux vous en décrire précisément les propos.---

---De plus il nous a communiqué verbalement son identité comme étant monsieur ROBERT Xavier, né le 31/05/1980 à Villefranche sur Saône, demeurant au 08 rue du 08 mai 1945 à Loire sur Rhône.---

---Nous sommes ensuite arrivés au commissariat de Givors et avons présenté au chef de poste.---

PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2023/002680

COMMISSARIAT DE POLICE DE
GIVORS
1, RUE PIERRE SEMARD
69700 GIVORS
Tel : 04 72 49 26 50
Code INSEE : 69091

P. V. : n°2023/002680

AFFAIRE :

C/ROBERT XAVIER

OUTRAGE ET MENACES A
PCMSP

OBJET :

AVIS A VICTIME M. ALI AHMED
Marouq

L'an deux mil vingt trois,
Le dix-sept octobre, à quatorze heures quarante

Nous, ANTOINE BOMBARDELLA
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction DSP LYON EST SVP UAO BAC jour groupe 2

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à LYON

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'enquête de flagrance,
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Recevons la personne ci-dessous nommée qui nous déclare:---
SUR SON IDENTITE :
"Je me nomme ALI AHMED Merzouq
Je suis né le 25/11/1982 à TAHACHAT (ALGERIE).
Je suis de nationalité FRANCAISE.
Je suis POLICIER MUNICIPAL.
Je suis domicilié PL CAMILLE VALLIN à GIVORS 69700 (RHONE)
Précisions : mairie.
Mes autres coordonnées sont : 07. 63. 94. 82. 14.
Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis,
convocations et autres documents en lien avec cette procédure."
---SUR LES FAITS:---
---"Je prends acte de la décision du magistrat concernant le mise en cause
M.ROBERT Xavier, à savoir une Ordonnance Pénale Délictuelle de 60 jours à 10
euros par jour, convocation pour le 10/01/2024 à 09h00 au Tribunal Judiciaire de
Lyon.---
---Par ailleurs je vous informe que je me porte partie civile dans cette affaire.---
---Je n'ai rien d'autre à ajouter"---
---Dont procès verbal que signe avec nous M.ALI AHMED à quatorze heures
quarante cinq---
---Dont mention.---

AGENT DE POLICE
JUDICIAIRE

M.ALI AHMED

